

Reducing the debt: is it optimal to outsource an investment?

G-E. Espinosa, C. Hillairet, B. Jourdain, M. Pontier

January 4, 2012

Le point de départ de ce travail a été la modélisation des partenariats public-privé (PPP) Dans cette formule de financement, “contrat de partenariat”, la collectivité s’engage sur une période (de 15 à 25 ans) auprès de l’entreprise contractante, et se voit facturer un loyer : en quelque sorte, il s’agit d’un achat en “leasing”, couvrant trois parts : l’amortissement de l’équipement, le coût de la maintenance, les frais financiers. Cette formule est fondée sur l’ordonnance du 17 Juin 2004, modifiée par la loi du 28 Juillet 2008 (cf. legifrance.gouv.fr). La justification de ce dispositif repose essentiellement sur l’urgence de la construction de l’équipement demandé, sa complexité.

Ici, nous adoptons un point de vue plus général, celui de l’externalisation de la dette. Notre objectif est d’étudier la pertinence de l’externalisation d’un (gros) investissement afin de réduire la dette d’une entreprise, et non le fait que l’externalisation permet de réduire les coûts. Plus précisément, nous allons comparer deux situations où l’exploitation est toujours sous-traitée. Dans la première, l’entreprise prend en charge la dette et l’investissement, mais externalise l’exploitation, dans la seconde, l’entreprise externalise la fois l’investissement/dette et l’exploitation. Plusieurs situations concrètes correspondent à cette situation. Le premier exemple est la comparaison entre la possession d’un bâtiment ou sa location. Un deuxième exemple est de comparer le fait de posséder camions et trains afin de transporter les produits manufacturés ou de produits, ou de les louer à une société. La solution envisagée dans la pratique est généralement de posséder et d’exploiter plutôt que le leasing, mais nous devons la séparer en deux problèmes différents : dans un cas, l’objectif est de payer un loyer au lieu d’émettre une dette, dans le second cas l’objectif est d’externaliser afin de réduire les coûts. Un dernier exemple est celui du Partenariat Public Privé, dans lequel la collectivité publique sous-traite la construction des équipements publics (hôpital, prison, stade ...) en échange du droit de l’exploiter ou en échange d’un loyer.